

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-126

■ Délibération

N° 2026-100

Séance du 23 juin 2026

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 DU BUDGET
PRINCIPAL**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe de Thorens-Glières – salle des mariages - 9 place de la République – Thorens-Glières – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30

Présents : ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A.

Excusés : ALESINA C. (pouvoir à BOCQUET J.) - MACHEDA P. (pouvoir à GURLIAT C.) - ZANNINI D. (pouvoir à BENEDETTI B.)

Absents : LONGERAY A. - HEINIMANN A. - MEYNET P.

Secrétaire de séance : Jacques BOCQUET

Entendu l'exposé suivant :

Monsieur le Maire expose que le budget supplémentaire est une décision modificative particulière. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète et/ou modifie une partie du budget principal.

Sa spécificité réside dans l'intégration du résultat de l'année antérieure constaté à l'occasion de l'approbation du compte financier unique et la reprise des restes à réaliser de 2025.

Il permet donc de procéder à divers ajustements de recettes et de dépenses en lien avec l'activité des services, et ce afin de conformer la structure budgétaire avec l'exécution constatée et à venir des crédits.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-12 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n°2026-020 du 23 février 2026 relative au vote du budget principal 2026 de la commune de Fillière,

Vu la délibération n°2026-094 du 23 juin 2026 adoptant le compte financier 2025,

Vu la délibération n°2026-097 du 23 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget principal,

Vu le projet de budget supplémentaire du budget principal,

Considérant que, l'affectation des résultats, la reprise des restes à réaliser et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement du budget supplémentaire 2026,

Considérant qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

	Somme de RAR 2025	Somme de BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	Somme de TOTAL R à R + BS
Fonctionnement		433 444 €	433 444 €
Dépenses		216 722 €	216 722 €
011 - Charges à caractère général		126 722 €	126 722 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		25 000 €	25 000 €
65 - Autres charges de gestion courante		65 000 €	65 000 €
Recettes		216 722 €	216 722 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté		51 385 €	51 385 €
74 - Dotations et participations		100 287 €	100 287 €
75 - Autres produits de gestion courante		55 650 €	55 650 €
731 - Fiscalité locale		9 400 €	9 400 €
Investissement	1 754 616 €	7 723 300 €	9 477 916 €
Dépenses	817 044 €	3 921 914 €	4 738 958 €
20 - Immobilisations incorporelles	4 656 €	5 600 €	10 256 €
001 - Solde section Investissement		990 717 €	990 717 €
21 - Immobilisations corporelles	152 569 €	1 296 500 €	1 449 069 €
23 - Immobilisations en cours	659 819 €	1 341 597 €	2 001 416 €
26 - titres de participation et créances rattachées à des participations			- €
45 - Opérations pour compte de tiers		241 900 €	241 900 €
27 - Autres immobilisations financières		45 600 €	45 600 €
Recettes	937 572 €	3 801 386 €	4 738 958 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 966 845 €	1 966 845 €
13 - subventions d'investissement	937 572 €	439 753 €	1 377 325 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 152 888 €	1 152 888 €
45 - Opérations pour compte de tiers		241 900 €	241 900 €
(vide)			- €
Total général	1 754 616 €	8 156 744 €	9 911 360 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix pour et 6 voix contre (Catherine SONDAZ, Thierry GUENAT, Philippe MACHEDA, Francis AUBERT, Catherine GURLIAT, Sylvie PONCET-FILLION),

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2026, du budget principal, équilibré en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et la section d'investissement qui s'équilibre comme ci-dessus.

**Le Secrétaire de séance
Jacques BOCQUET**



**Le Maire
Christian ANSELME**





V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :

Pour : 24

Contre : 6

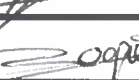
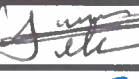
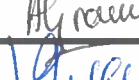
Abstentions :

Date de convocation : 17/06/2026

Présenté par M. Le Maire, Christian ANSELME,
A FILLIERE, le 23/06/2026

Délibéré par l'assemblée réunie en session ordinaire,
A FILLIERE, le 23/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante :

ALESINA Christelle	
ANSELME Christian	
AUBERT Francis	
BANERAS Hélène	
BARRES Laura	
BENEDETTI Bénédicte	
BERTHOLIO Christophe	
BOCQUET Nicole	
BOCQUET Jacques	
BOLLARD Nicola	
BOUCLIER Stéphane	
BURDIN Céline	
CHAPPAZ Bastien	
DAUBERCIES Aymeric	
FAVRE-FELIX Dominique	
FUMEX Anne	
GRANGE Antoine	
GUENAT Thierry	
GURLIAT Catherine	

HEINIMANN Alexandra	HEINIMANN Alexandra
LONGERAY Alexandre	
MACHEDA Philippe	
MAXENTI Jean-Charles	
MERCIER-GUYON Catherine	
MEYNET Patrice	
PONCET-FILLION Sylvie	
RUBIN-DELANCHY Jean-Yves	
RUBIN-DELANCHY Johana	
SONDAZ Catherine	
TAGAND Françoise	
THABUIS Florian	
VEYRAT-MASSON Audrey	
ZANNINI Delphine	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/07/26, et de la publication le